



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIT  
CLOS PAR VISIO CONFÉRENCE, LE 1 JUIN 2020, À 9h30.**

---

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur André Barrette	Maire
Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller
Monsieur François McKinnon	Conseiller
Madame Marie-Claude Vigneault	Conseillère
Monsieur Simon Landry	Conseiller
Madame Renée Lapierre	Conseillère
Monsieur Alain Landry	Conseiller

**EST ABSENT :**

*Sont également présents : Léonard Landry, directeur général, Tanya Dérap, secrétaire-trésorière, adjointe et Denis Landry, directeur général, adjoint.*

---

1. **Moment de réflexion**
2. **a) Constat du quorum et ouverture de la séance**  
**b) Réunion visioconférence, à huit clos. (Covid-19)**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption des procès-verbaux suivants :**
  - a) Procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2020
  - b) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2020
5. **Administration**
  - a) Faits saillants rapport financier 2019 - Dépôt
  - b) Hydro-Québec - Résolution 2020-030 - Suivi
  - c) AGA – assurance collective renouvellement 2020
  - d) Rapport déneigement 2019-2020 / Info
  - e) Lettre du maire
  - f) Lettre d'appui Iristel / **Résolution**
  - g) Lettre d'appui Telus / **Résolution**
  - h) Internet haute vitesse aéroport / **Résolution**
  - i) Formation directeur général
6. **Ressources financières**
  - a) TECH 2014-2018 / **Résolution**
  - b) TECH 2019-2023 / Info
  - c) Compte à recevoir – Aéroport / **Résolution**



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIT  
CLOS PAR VISIO CONFÉRENCE, LE 1 JUIN 2020, À 9h30.**

---

**7. Ressources humaines**

- a) Directeur général – suivi dossier / Résolution engagement

**8. Services au citoyen(ne)**

- a) Aqueduc Pierre Malec / Info
- b) Terrain lot 160 – Douces heures de l'âge / **Résolution**
- c) Maison des jeunes / Demande – terrain volley-ball

**9. Milieu culturel**

- a) Ouverture du camping / **Résolution**
- b) Engagement Francis Bourque / **Résolution**

**10. Ressources matérielles et immobilières**

- a) Mise en vente – Terrain chemin des Robins – Terrain et bâtisse 22 rue caillou / **Résolution**
- b) Évaluation, coût de réhabilitation infrastructures (Tetra Tech)

**11. Réseau routier et transport**

- a) Demande d'aide financière, route muni / Info
- b) Entretien des rues et pancartes / Info
- c) Respect du code de sécurité routière / **Résolution**

**12. Urbanisme et aménagement du territoire**

- a) Aucun sujet

**13. Affaires nouvelles**

- a) Réévaluation dossier Copacte / **Résolution**

**14. Comptes à payer**

- a) Comptes à payer municipalité / **Résolution**
- b) Comptes à payer aéroport / **Résolution**

**15. Comptes payés**

- a) Récapitulatif des opérations monétaires / **Info**
- b) Chèques conciliés / **Info**

**16. Balance de vérification**

**17. Correspondance**



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIT  
CLOS PAR VISIO CONFÉRENCE, LE 1 JUIN 2020, À 9h30.**

---

**18. Période de questions**

**19. Clôture de la séance**

---



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIT CLOS PAR VISIO CONFÉRENCE, LE 1 JUIN 2020, À 9h30.

---

### 1. Moment de réflexion

Le moment de réflexion est fait par André Barrette. Celui-ci agira à titre de président de la séance.

### 2. a) Constat du quorum et ouverture de la séance ordinaire

Après constat du quorum, la session est ouverte à 9h30.

### b) Réunion visioconférence, à huit clos. (Covid-19)

Le conseil de la municipalité de Natashquan siège en séance ordinaire ce 01 juin 2020 par voie de visioconférence.

Les membres du conseil sont tous présents.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de André Barrette, maire.

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence, le directeur général Léonard Landry, la secrétaire trésorière adjointe Tanya Déraps, agit comme secrétaire d'assemblée et Denis Landry, directeur général adjoint.

**CONSIDÉRANT** le décret no : 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, jusqu'au 01 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huit clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Jacques Tanguay, appuyé par Renée Lapierre et résolu à l'unanimité des membres présents;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIT  
CLOS PAR VISIO CONFÉRENCE, LE 1 JUIN 2020, À 9h30.**

---

**2020-052**

**QUE** la présente séance du conseil sera tenue à huit clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Alain Landry, appuyé par Marie-Claude Vigneault et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2020-053**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item affaires nouvelles ouvert

**4. Adoption des procès-verbaux suivants :**

**a) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020.**

Il est proposé par Jacques Tanguay, appuyé par Alain Landry et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2020-054**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2020.

**b) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2020**

Il est proposé par Renée Lapierre, appuyé par Francois Mckinnon et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2020-055**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2020.

**5. Administration**

**a) Faits saillants rapport financier 2019 – Dépôt**

Le maire André Barrette dépose le document « Les faits saillants du rapport financier 2019 » et en fait lecture.

Ce document sera publié aux endroits habituels ainsi que sur le site de la municipalité de Natashquan.

**b) Hydro-Québec / Résolution 2020-030 – Suivi**

**CONSIDÉRANT** la réponse reçue par courriel, en date du 19 mai 2020, de madame Cathy Hamel, conseillère à Hydro-Québec pour communications et collectivités, relations avec le milieu Côte-Nord, concernant la présence permanente souhaitée de deux employés (monteurs de lignes) par la municipalité de Natashquan et ayant fait l'objet de la résolution 2020-030.

**CONSIDÉRANT QUE** la réponse de madame Hamel indique que les discussions dans ce dossier sont à



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIT CLOS PAR VISIO CONFÉRENCE, LE 1 JUIN 2020, À 9h30.**

---

proprement parler rompues et qu'Hydro-Québec ne répondra pas positivement à la requête de la municipalité de Natashquan.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal détermine que tous les recours dans ce dossier n'ont pas été épuisés et qu'il est nécessaire de poursuivre les démarches pour faire pression sur Hydro-Québec en espérant une réévaluation de la décision rendue.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Tanguay, appuyé par Renée Lapierre et résolu à l'unanimité :

**2020-056**

**QUE** le directeur général fasse les démarches nécessaires auprès de la députation provinciale ainsi qu'auprès des instances supérieures chez Hydro-Québec pour que soient entendus les arguments en faveur du maintien des postes de monteurs de lignes à Natashquan.

**c) AGA / assurance collective renouvellement 2020**

Il est proposé par Marie-Claude Vigneault, appuyé par Renée Lapierre et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2020-057**

**D'AUTORISER** le directeur général à signer le renouvellement de la police 21G60, SSQ dont l'échéance est le 01 août 2020.

**d) Rapport déneigement 2019-2020 / Info**

Le directeur général dépose un rapport comparatif des coûts de déneigement pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020.

**e) Lettre du maire**

Monsieur André Barrette, informe les membres du conseil de son intention de quitter ses fonctions en date du 31 juillet 2020 dans une lettre adressée à la municipalité.

**f) Lettre d'appui Iristel / Résolution**

**2020-058**

Il est proposé par Renée Lapierre, appuyé par Marie-Claude Vigneault et résolu à l'unanimité:

**DE** donner appui à la proposition IRISTEL / Télécommunications de l'Est pour une nouvelle offre de service mobile LTE au Québec, sur la route QC-138, qui est soumise à la deuxième ronde du Fonds à large bande du CRTC. La municipalité reconnaît la nécessité de la mise en



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIT  
CLOS PAR VISIO CONFÉRENCE, LE 1 JUIN 2020, À 9h30.**

---

place d'un réseau LTE mobile sur la route QC- 138 entre Kégaska et Sept-Iles pour des raisons de sécurité.

**g) Lettre d'appuis Telus / Résolution**

**ATTENDU** que les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à Internet haute vitesse (IHV) et de mobilité dans les milieux ruraux;

**ATTENDU** que la municipalité de Natashquan n'a pu bénéficier des programmes antérieurs, car ceux-ci comportaient des critères d'admissibilité qui désavantageaient plusieurs zones périurbaines partiellement desservies ou encore ne visaient pas le financement d'infrastructures en mobilité;

**ATTENDU** que le Fonds du CRTC pour la large bande, lancé en 2017 et alimenté par les fonds propres des télécommunicateurs, a pour but d'atteindre l'objectif de service universel soit la disponibilité d'une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tous les ménages canadiens **ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération** (décision du CRTC 2016-496);

**ATTENDU** que le Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents tout en rendant admissibles au financement les hexagones où aucun ménage n'est desservi par une connexion 50/10 Mbps ou encore par un signal cellulaire est capté n'eût égard à sa qualité;

**ATTENDU** que les dépôts des entreprises de télécommunications ou promoteurs intéressés à ce nouveau programme auront lieu le 27 mars prochain;

**ATTENDU** que les représentants de la municipalité de Natashquan ont pris connaissance du dépôt que souhaite effectuer l'entreprise TELUS afin de moderniser prioritairement ses infrastructures en couverture mobile sur son territoire;

**ATTENDU** l'urgence d'agir dans la municipalité de Natashquan pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises afin de créer les meilleures conditions possibles favorisant l'occupation dynamique du territoire assurant les





**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIT  
CLOS PAR VISIO CONFÉRENCE, LE 1 JUIN 2020, À 9h30.**

---

prérogatives de sécurité publique ainsi que le développement économique et touristique si applicable

**2020-059**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Renée Lapierre, appuyé par Marie-Claude Vigneault et résolu à l'unanimité:

**QUE** la municipalité de Natashquan signifie officiellement qu'elle appuie le dépôt effectué par l'entreprise TELUS afin d'assurer le déploiement d'infrastructures mobiles dans le cadre du financement du programme Fonds pour la large bande sur son territoire.

**h) Internet haute vitesse – aéroport / Résolution**

**CONSIDÉRANT QUE** les installations aéroportuaires ne disposent pas en ce moment d'internet et que les forfaits actuellement disponibles offrent une bande passante très limitée, notamment dû à la distance.

**CONSIDÉRANT QU'**il est prévu dès cet été que Télus procède au déploiement de la fibre optique vers les résidences de la municipalité de Natashquan.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de rendre accessible l'internet haute vitesse dans les installations aéroportuaires pour des critères liés à la sécurité et à l'éventuelle migration vers un système informatisé de gestion de l'aéroport plus performant.

**2020-060**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Simon Landry, appuyé par Renée Lapierre et résolu à l'unanimité de mandater le directeur général pour faire les démarches nécessaires auprès de Télus en demandant que soit effectué, lors du déploiement de la fibre optique prévu en 2020, le raccordement des installations aéroportuaires au réseau optique.

**i) Formation directeur général**

À la suite de l'embauche de M. Denis Landry au poste de directeur général, le directeur général actuel, M. Léonard Landry, rappelle qu'il est important d'inscrire l'employé nouvellement embauché à l'ADMQ (association des directeurs municipaux du Québec) dès son entrée en fonction. Il est convenu que l'inscription se fera en début juillet.

Il est mentionné aussi qu'il est souhaitable que M. Denis Landry suive, au moment opportun, les formations offertes par l'ADMQ pour l'obtention du certificat DMA (directeur municipal certifié) et pour parfaire ses connaissances de la





**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIT  
CLOS PAR VISIO CONFÉRENCE, LE 1 JUIN 2020, À 9h30.**

---

pratique de la gestion municipale. M. Léonard Landry indique, en complément d'information, qu'un montant est réservé à cet effet dans le présent budget.

**6. Ressources financière**

**a) TECH 2014-2018 / Résolution**

**CONSIDÉRANT** la fin de la programmation de TECQ - 2014-2018 avec la réception de la subvention finale au montant de 54 426. \$ des deux paliers de Gouvernement

**2020-061**

Il est proposé par Jacques Tanguay, appuyé par Alain Landry et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le directeur général soit autorisé à rembourser au complet le montant de l'emprunt no.3 dû à la Caisse Desjardins pour un montant de 72,185.33. \$ comprenant le solde du programme au montant de 54, 426. \$, et le montant de 17, 759.23. \$ incluant une partie du seuil à verser par la municipalité de même que les intérêts dus sur l'emprunt.

**b) TECH 2019-2023 / Info**

Le programme TECH 2014-2018 étant complété, nous allons pouvoir préparer la programmation de Tech 2019-2023 pour présentation au MAMH dans les prochaines semaines.

**c) Compte à recevoir aéroport / Résolution**

Compte tenu que certains comptes pour utilisation des services à l'aéroport sont en retard et que les demandes de paiements demeurent sans réponse,

**2020-062**

Il est proposé par Alain Landry, appuyé par Francois Mckinnon et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'AUTORISER** la direction générale à entamer les procédures judiciaires nécessaires afin de récupérer les montants dus.

**7. Ressources humaines**

**a) Directeur général – suivi de dossier / Résolution engagement**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en fonction de monsieur Denis Landry en date du 25 mai 2020 au poste d'adjoint-directeur général et ensuite à compter du 01 juillet 2020 au poste de directeur général de la municipalité.

**2020-063**

Il est proposé par Renée Lapierre, appuyé par Jacques Tanguay et résolu à l'unanimité d'accepter que soit signé,



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIT  
CLOS PAR VISIO CONFÉRENCE, LE 1 JUIN 2020, À 9h30.**

---

par les parties concernées, le contrat de monsieur Denis Landry, annexes incluses.

**8. Services au citoyen(ne)**

**a) Aqueduc Pierre Malec / Info**

Le dossier est à l'étude afin de trouver une solution du problème d'alimentation en eau potable pour cette résidence.

**b) Terrain lot 160 – Douces heures de l'âge / Résolution**

**ATTENDU QU'**aux termes de l'acte de vente reçu par Clément Côté, notaire, le 25 juin 2008 et publié au Livre foncier de la circonscription foncière de Sept-Iles, le 26 juin 2008, sous le numéro 15 355 252, ci-après « l'acte de vente », la Municipalité de Natashquan a vendu à Les Douces Heures de l'Âge, aux prix et conditions stipulés à l'acte de vente, l'immeuble ainsi décrit audit acte, à savoir :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot cent soixante (Lot 160), Village du Grand Natashquan, du cadastre du Canton de Natashquan, circonscription foncière de Sept-Iles, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, ci-après appelé « l'immeuble »;

**ATTENDU QUE**, suite à la rénovation cadastrale datée du 31 août 2015, l'immeuble est maintenant connu comme étant une partie du cinq millions trois cent cinquante-six mille neuf cents (Partie du lot 5 356 900), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Sept-Iles;

**ATTENDU QUE**, tel qu'il appert de l'article 916 du Code civil du Québec, nul ne peut s'approprier les biens d'une personne morale de droit public qui sont affectés à l'utilité publique, de sorte que lesdits biens sont inaliénables;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Natashquan est une personne morale de droit public et que l'immeuble était affecté à l'utilité publique et faisait ainsi partie du domaine public de la Municipalité;

**ATTENDU QUE**, préalablement à la vente susdite et afin de rendre l'immeuble aliénable, la Municipalité n'a pas changé l'affectation de l'immeuble afin de le faire passer de son domaine public à son domaine privé et que ceci a affecté la validité de la vente mentionnée au premier attendu susdit;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Natashquan a pris connaissance de l'acte de confirmation de la vente



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIT  
CLOS PAR VISIO CONFÉRENCE, LE 1 JUIN 2020, À 9h30.**

---

consentie à Les Douces Heures de l'Âge, lequel a été soumis au conseil municipal pour approbation.

**2020-064**

Il est proposé par Jacques Tanguay, appuyé par Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité des membres présents;

1. Que le préambule fasse partie intégrante des présentes résolutions;
2. Que la Municipalité de Natashquan change l'affectation de l'immeuble et l'affecte à son domaine privé;
3. Que la Municipalité de Natashquan confirme à toutes fins que de droit la vente de l'immeuble à Les Douces Heures de l'Âge aux prix et conditions mentionnés dans l'acte de vente et abandonne en faveur de cette dernière tous les droits qu'elle pourrait avoir dans l'immeuble;
4. Que l'acte de confirmation soit inscrit au Livre foncier de la circonscription foncière de Sept-Iles sur l'immeuble suivant, à savoir :

Le lot cinq millions trois cent cinquante-six mille neuf cents (Lot 5 356 900), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Sept-Iles.

5. Que l'acte de confirmation préparé par Clément Côté, notaire, soit approuvé;
6. Que la personne suivante, à savoir Léonard Landry, directeur-général de la Municipalité, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Natashquan l'acte de confirmation et tous autres documents, de même qu'à faire tout ce que nécessaire afin de donner leur plein effet aux présentes résolutions.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

**c) Maison des jeunes / Demande – terrain volley-ball**

L'autorisation de donner quelques heures de travail avec le chargeur sur roues au terrain de volley-ball de la maison des jeunes est accepté par les membres du conseil.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIT  
CLOS PAR VISIO CONFÉRENCE, LE 1 JUIN 2020, À 9h30.**

---

**9. Milieu culturel**

**a) Ouverture du camping / Résolution**

**CONSIDÉRANT** la situation particulière qui prévaut à l'ouverture du camping municipal Chemin Faisant pour la saison 2020 en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

**CONSIDÉRANT QU'**il a été décidé de procéder à l'ouverture du camping le 15 juin 2020 en favorisant les mesures à prendre pour assurer la protection des employés et des visiteurs.

**CONSIDÉRANT** la difficulté de mettre en place des mesures de protections satisfaisantes concernant les accommodements sanitaires (buanderie, toilettes et douches).

**2020-065**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Tanguay, appuyé par Francois Mckinnon et résolu à l'unanimité :

**QUE** soient installés à l'accueil du camping un plexiglass et un distributeur de gel désinfectant, et que ne soit admis sur le site du camping que les véhicules récréatifs (VR) en situation d'autonomie.

**b) Engagement Francis Bourque / Résolution**

Il est proposé par Jacques Tanguay, appuyé par Francois Mckinnon et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2020-066**

**QUE** Francis Bourque soit engagé comme animateur au camping municipal Chemin Faisant pour la saison 2020, du 29 juin 2020 au 12 septembre 2020 au même taux horaire que 2019 plus l'augmentation de 2 % attribuée pour 2020.

**10. Ressources matérielles et immobilières**

**a) Mise en vente – Terrain chemin des Robins – Terrain et bâtisse 22 rue caillou / Résolution**

**CONSIDÉRANT** que toutes les démarches ont été faites afin que la municipalité soit légalement propriétaire de ces immeubles.

Il est proposé par Marie-Claude Vigneault, appuyé par Alain Landry et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2020-067**

**QUE** la mise en vente publique soit faite dès que possible en tenant compte que les certificats de localisation doivent être faits par des professionnels et aux frais de la municipalité.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIT  
CLOS PAR VISIO CONFÉRENCE, LE 1 JUIN 2020, À 9h30.**

---

**QU'IL** soit mentionné que la municipalité se réserve le droit d'accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues.

**b) Évaluation, coût de réhabilitation infrastructures (Tetra Tech)**

Dans le cadre d'une planification éclairée des besoins de réhabilitation des infrastructures importantes dans la municipalité;

Il est proposé par Jacques Tanguay, appuyé par Renée Lapierre et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2020-068**

**QUE** la municipalité accepte l'offre des services professionnels de la firme d'ingénieurs Tetra-Tech, datée du 29 mai 2020 au montant de 6 950. \$ plus les taxes applicables, pour les services décrits dans cette même offre.

**11. Réseau routier et transport**

**a) Demande d'aide financière, routes muni / Info**

Le directeur général informe les membres du conseil, que la demande d'aide financière dans le cadre du programme de mise en valeur intégrée de Hydro-Québec a été complétée pour un montant de 17 821. \$

**b) Entretien des rues et pancartes / Info**

Le directeur général informe les membres du conseil de l'achat de plusieurs pancartes pour installer sur la plage, sur le site des Galets et à proximité. La pose de ces affiches sera faite dans les prochaines semaines.

Aussi le conseil est informé qu'une couche de calcium anti-poussière a été placée dans les rues municipales.

**c) Respect du code de sécurité routière**

**CONSIDÉRANT** les infractions constatées au code de la sécurité routière dans les rues de la municipalité de Natashquan relativement à la circulation des véhicules tout terrain (VTT).

**CONSIDÉRANT** les dangers potentiels de la cohabitation dans les rues des véhicules routiers et des véhicules tout terrain (VTT).

**CONSIDÉRANT** l'augmentation de la dégradation des dunes bordant les plages et la nécessité de préserver la



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIT  
CLOS PAR VISIO CONFÉRENCE, LE 1 JUIN 2020, À 9h30.**

---

flore (élyme des sables, ammophile à ligule courte) qui jouent un rôle important dans la lutte contre l'érosion des berges.

**CONSIDÉRANT QUE** les dunes sont un habitat essentiel à de nombreuses espèces animales et végétales.

**CONSIDÉRANT** les spécificités du territoire et l'historique d'une certaine souplesse dans l'application du code de la sécurité routière et de la réglementation municipale pour la circulation des VTT.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marie-Claude Vigneault, appuyé par Renée Lapierre et résolu à l'unanimité :

**QUE** l'administration municipale entre en contact avec la Sureté du Québec, poste de Havre-Saint-Pierre et poste régional de Baie-Comeau, pour qu'une sensibilisation accrue soit faite auprès des propriétaires de VTT qui circulent sur le chemin public (respect des limites de vitesses, port d'un casque protecteur) et dans les dunes.

## **12. Urbanisme et aménagement du territoire**

a) **Aucun sujet**

## **13. Affaires nouvelles**

a) **Réévaluation dossier Copacte (accueil touristique)**

**CONSIDÉRANT** la situation particulière qui prévaut à l'ouverture du pôle d'accueil touristique de Natashquan pour la saison 2020 en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

**CONSIDÉRANT QUE** le pôle d'accueil est un des rares endroits publics où les visiteurs pourront utiliser les accommodations sanitaires.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal reconnaît que l'embauche d'une ressource supplémentaire est nécessaire pour procéder à la désinfection régulière des lieux.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marie-Claude Vigneault, appuyé par Renée Lapierre et résolu à l'unanimité :

**2020-069**

**QU'UN** montant soit octroyé à la COPACTE, sous réserve que ledit montant soit affecté à l'embauche d'une personne qui effectuera la désinfection des aires de service du pôle d'accueil. Une évaluation des coûts liés à cette demande sera présentée à la municipalité pour approbation au préalable



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIT  
CLOS PAR VISIO CONFÉRENCE, LE 1 JUIN 2020, À 9h30.**

---

**14. Comptes à payer au 30 mai 2020**

**a) Comptes à payer municipalité**

Il est proposé par Jacques Tanguay, appuyé par Marie-Claude Vigneault, et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2020-070**

**QUE** le conseil municipal accepte les comptes à payer au 30 mai 2020 et en autorise le paiement, selon la disponibilité.

Pour la municipalité : 19,049.15 \$

**b) Comptes à payer aéroport**

Il est proposé par Renée Lapierre, appuyé par Marie-Claude Vigneault, et résolu à l'unanimité des membres présents;

**2020-071**

**QUE** le conseil municipal accepte les comptes à payer au 30 mai 2020 et en autorise le paiement.

Pour l'aéroport : 3,265.50 \$

**15. Comptes payés**

**a) Récapitulatif des opérations monétaires**

Les membres du conseil ont reçu la liste des comptes payés dans le courant du mois de mai 2020, avec un récapitulatif des opérations monétaires par accès D.

**b) Chèques conciliés**

Les membres du conseil ont reçu la liste des comptes payés par chèques qui ont été émis dans le courant du mois de mai 2020.

**16. Balance de vérification**

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information et de suivi.

**17. Correspondance**

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance et sont avisés que la correspondance reçue est au bureau pour ceux qui veulent la consulter.

**18. Période de questions**

Une question a été posée et la réponse fut donnée.

**19 Clôture de la séance**

Il est proposé par Jacques Tanguay, et résolu à l'unanimité des membres présents;





**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN, TENUE À HUIT  
CLOS PAR VISIO CONFÉRENCE, LE 1 JUIN 2020, À 9h30.**

---

**2020-072**

**QUE** la séance soit levée à 12h28.

\_\_\_\_\_  
André Barrette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Léonard Landry  
Directeur général

*« Je, André Barrette, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les  
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code  
municipal »*

*André Barrette, maire*